Image not found or type unknown

hospitalisation sans prise en charge

Par **rebai**, le **22/09/2012** à **16:34**

bonjour mon oncle atteint d une tumeur au cervau a etait hospitalise au chu du kremlin bicetre pendant 5 jours il devais se faire opere en urgence seulement chaque jour il remette ca a demain.pour causse de place au bloc le 5é jour ont lui conseille de quité l hopîtal et d attendre une convocation pour l opere.je prises que mon oncle n a pas de prise en charge.facture pour les 5 jours 6700euros.il doit les payer avant sont operation.je trouve que les medecin se sont bien moquer de lui tout prce que il n est pas assuré.je trouve ca inihumain.il a tres male a la tete.sa tumeur mesur 8cm.le medecin vient de me dire q il est prevu pour le bloc le 9 octobre2012.normalement si il n a pas de changement au bloc.quel sont leoit t il payé sa factures droits des malade a par le silence.doit t il payé sa facture avant d etre operé.il fait les va et vient a chaque fois entre la france et l algerie avec tout les frais.existe t il un recour pour q il se face operé cette fois ci.je vous remerci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés